



CCAS

Délibération : 04

Conseil du 16 décembre 2020

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Délibération n° 48-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame HEUDE Claudine, vice-présidente.

Présents : Madame HEUDE Claudine, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Madame FERAUD Sara, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth, Madame BENATIER Muriel.

Pouvoir : Madame GUERAND Sylvie à Madame BENATIER Muriel.

Excusée : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame GUERAND Sylvie, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DUBUCHE Gérard, Madame GENET Colette.

Date de la convocation : 8 décembre 2020.

Objet : FRPA – REVISION DE L'INDEMNITE D'OCCUPATION DES T1, T2, ET T4 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Comme chaque année, suite à la publication des indices INSEE révisions des loyers, il convient de procéder à la révision des loyers du FRPA à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre était en 2020 de : 129.72. En 2021 il est de **130.59**.

Il y aura donc une augmentation pour l'année 2021, soit :

Logement T1

Loyer mensuel actuel : 545.41 €
Loyer mensuel 2021 : 549.07 € (545.41 x 130.59 / 129.72)

Logement T2

Loyer mensuel actuel : 585.75€
Loyer mensuel 2021 : 589.68 € (585.75 x 130.59 / 129.72)

Logement T4

Loyer mensuel actuel : 635.60 €
Loyer mensuel 2021 : 639.86 € (635.60 x 130.59 / 129.72)

DELIBERATION :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Lyliane Carpentier et notamment les modalités de révision figurant à l'Article « Révision de la redevance locative »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUGMENTER** le montant des loyers pour l'année 2021 en fonction de l'augmentation de l'indice de référence des loyers du 3eme trimestre 2020 fixé à 130.59

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie Lyne MAGNER

